

**Décision du Conseil WBE fixant le siège de Wallonie-
Bruxelles Enseignement (WBE)**

Décision WBE 29-01-2026

M.B. 20-02-2026

Le Conseil WBE,

Vu le décret spécial du 07 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, notamment l'article 11, §1^{er} ;

Vu le Code de droit économique, notamment l'article III.16, 2° et l'article III.18, 2° ;

Considérant le déménagement des Services centraux de WBE dans un nouveau bâtiment au 1^{er} janvier 2026 ;

Après délibération,

Décide :

Article 1^{er}. - Le siège de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est fixé au Boulevard Pachéco, 32 à 1000 Bruxelles.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 avril 2019 fixant le siège de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est abrogé.

Article 3. - La présente décision produit ses effets au 1^{er} janvier 2026.

Bruxelles, le 29 janvier 2026.

F. COLINIA,

Présidente du Conseil WBE